



B.P. 204

57372 PHALSBourg Cedex

Tél. 03.87.24.40.00

Fax 03.87.24.10.00

## ARRETE

Le Maire de la commune de PHALSBourg,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de réglementer la sécurité publique sur le territoire de la commune à l'occasion de travaux de récupération des eaux pluviales au carrefour entre la rue de la Roche, le chemin du Wolfsloch et le ban communal de Danne-et-Quatre-Vents à compter du lundi 28 février 2022 jusqu'à la fin des travaux.

### Arrête :

#### ARTICLE 1 :

Circulation interdite sous régime de route barrée au droit des travaux et à l'avancement.

#### ARTICLE 2 :

Stationnement interdit dans l'emprise du chantier.

#### ARTICLE 3 :

Les dispositions du présent arrêté seront publiées par voie d'affichage. Elles seront rappelées sur place par la signalisation réglementaire (mise en place par l'entreprise).

#### ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Phalsbourg
- Commune de Danne-et-Quatre-Vents
- Ateliers municipaux
- Entreprise COLAS-EST

Fait à Phalsbourg le 16 février 2022

Le Maire

Jean-Louis MADELAINE

